



Suresnes s'engage

Charte Ville Handicap

L'INSHEA signataire de la Charte Ville Handicap de Suresnes

L'INSHEA signataire de la Charte Ville Handicap de Suresnes

En 2001, la ville de Suresnes signait sa première charte « Ville Handicap » avec huit associations afin de marquer son engagement pour l'intégration des personnes vivant avec un handicap. Cette charte se définissait comme un ensemble de principes du comportement individuel et collectif, dans une Ville en recherche d'harmonie collective au bénéfice des citoyens vivant avec un handicap ou non. En effet, les aménagements réalisés en premier lieu à destination des personnes vivant avec un handicap peuvent s'avérer bénéfiques pour tous les suresnois. Par exemple, des trottoirs aménagés profitent également aux personnes âgées et aux parents se déplaçant avec une poussette. Vingt ans plus tard, la ville de Suresnes souhaite faire de cet outil le document pivot de la politique handicap de la ville, autour de trois grands axes. Ainsi, après concertation avec des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité, cette charte a été renouvelée et proposée à de nouveaux signataires. La ville de Suresnes a réuni, le 12/10/2022, l'ensemble des structures et associations suresnoises œuvrant dans le domaine du handicap ainsi que tous les acteurs locaux souhaitant s'engager, afin de signer conjointement cette seconde version de la Charte Ville Handicap.

Les signataires s'engagent à participer au déploiement de la politique handicap de la ville dans les différentes thématiques et notamment dans celles qui les concernent directement. L'objectif premier étant de rendre la ville (infrastructures, services et activités) de Suresnes accessible à tous. Une feuille de route, coconstruite avec les différents acteurs concernés, viendra définir des actions transversales concrètes à mettre en œuvre afin de répondre aux différents objectifs de la charte.

Engagements des signataires :

- Respecter les dispositions prévues par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes vivant avec un handicap ;
- Travailler de manière transversale autour des sujets abordés dans cette charte ;
- Rendre compte de ses actions dans le domaine du handicap et communiquer sur les actions qui découlent de la charte ;
- Observer, faire remonter et partager les constats posés sur les besoins des suresnois vivant avec un handicap.

La Charte Ville Handicap a pour objectif de favoriser l'autonomie et l'intégration des personnes

vivant avec un handicap et de faire de Suresnes une ville plus accessible (mobilité, voirie, lieux publics, et logement), inclusive (enfance, jeunesse, emploi, culture, sport et loisirs) et de garantir un même accès pour tous à l'information, aux droits, à la santé et à la vie sociale.

Un programme d'actions sera défini chaque année au sein d'un groupe de travail de la commission communale pour l'accessibilité.

Plus d'informations sur la Charte Ville Handicap ci-dessous :

[Charte Ville Handicap Suresnes](#) **[1]**

[Affiche Charte Ville Handicap Suresnes](#) **[2]**

Links

[1] <https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/2022%20Charte%20Ville%20Handicap%20Suresnes.pdf>

[2] <https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/2022%20Affiche%20Charte%20Ville%20Handicap%20Suresnes%20%281%29.pdf>